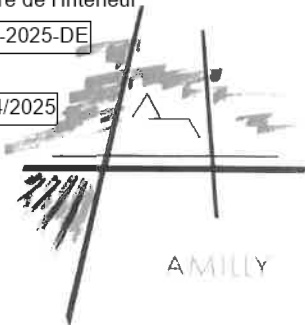




REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 28 mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Amilly, légalement convoqué le 17 mars 2025, s'est réuni en mairie d'Amilly, sous la présidence de Monsieur SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire, La séance a été publique.

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

CANTON DE LUCÉ

Nombre de membres dont le
Conseil Municipal doit être
composé..... 19
Nombre de Conseillers en
exercices..... 18
Nombre de conseillers qui
assistent à la séance..... 14

Quorum : 10 membres

Étaient présents : M. SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire, Mesdames et Monsieur les adjoints : GAUMAIN Régine, DELORME Thierry, CHAIGNEAU Sandrine, HAMELIN Laëtitia, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : POLLION-BARA Emilie, SEIGNEURET Gilles, AVIGNON Marie-France, ROUSSEAU Christophe, VAUTARD Jérémie, VOISIN Dominique, VIGNOL Philippe, LECLERE Laurent et ARONDEAU Claude formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Madame BOURDELAS Lucie, pouvoir Mme CHAIGNEAU Sandrine, Madame MARTINS Carole, pouvoir Monsieur DELORME Thierry, Monsieur PICAULT David, pouvoir Mme GAUMAIN Régine, Madame DA FONSECA Nathalie, pouvoir Mme HAMELIN Laëtitia.

Secrétaire de Séance : Mme GAUMAIN Régine

DELIBÉRATION N° 15-2025
Subventions 2025

Suite à la réception des différents dossiers de demande de subventions et à leur étude par la commission budget qui s'est réunie le 14 mars 2025, Monsieur le Maire propose l'attribution de subventions selon le détail ci-dessous :

ASSOCIATIONS		MONTANT ACCORDÉ
ACPG		350 €
Festiv'Amilly		1 000 €
Les vieux de la vieille		200 €
Amilly détente		365 €
Le club de l'amitié		925 €
APE les parents décollent		600 €
Les Mistinguettes		300 €
Amilly Sport Loisirs	Bureau	150 €
	Foot - Amilly 4 et 5	300 €
	Foot - Amilly 1	200 €
	Peinture	320 €
	Loisirs créatifs	200 €
Amilly football club		4 750 €
Amilly photo passion		300 €



ÉCOLES		MONTANT ACCORDÉ
École élémentaire	Coopérative	2 680 €
	Fonctionnement	5 206.25 €
	Prix	1 037.50 €
	Transport	5 000 €
École Maternelle	Coopérative	3 353.40 €
	Fonctionnement	3 379.20 €
	Transport	3 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité**,

DECIDE d'attribuer les subventions selon le détail ci-dessus,

REJETTE les demandes formulées par la prévention routière, jump chartres 28 et la MAM des petits mousses,

DIT que la dépense sera inscrite au chapitre 65

La Secrétaire de séance,



Régine GAUMAIN



Le Maire,



Denis-Marc SIROT-FOREAU

